



## Procès-verbal du conseil municipal

### Séance du 09 juin 2023

#### Etaient présents :

M. Rémi BARBE, Maire,  
M. Christophe BRUN, adjoint au Maire  
M. Emmanuel ROCHE, adjoint au Maire  
M. Jean-Pierre THEROND, adjoint au Maire  
Mme Isabelle TRIVIS, adjointe au Maire  
Madame Hélène BONNEMAIRE, adjointe au Maire  
M. Elva LAMENTA, conseiller municipal

Mme Corinne BERNARD, conseillère municipale  
Mme Cécile RAFFIER, conseillère municipale  
Mme Sandrine BESSE, conseillère municipale  
Mme Pauline ROCHER, conseillère municipale  
Mme Sandrine COUTURIER, conseillère municipale  
M. Jean-Louis REYNAUD, conseiller municipal  
M. Didier CATHALAN, conseiller municipal

#### Avaient donné pouvoir :

Nadia ROBERT (pouvoir donné à Pauline ROCHER)  
Jérôme SABADEL (pouvoir donné à Didier CATHALAN)  
Sophie BRUN (pouvoir donné à Rémi BARBE)  
Thibaut FALCON (pouvoir donné à Jean-Louis REYNAUD)

#### Absent :

M. Didier CATHALAN est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

---

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 mai 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **N°29-2023 : Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

En application de l'article 4 du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 9 juin 2023 à 18h30 et a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 en préfecture.

Une seule liste a été déposée et enregistré : **Cussac-sur-Loire pour les élections sénatoriales**

Elle est composée de M. Emmanuel ROCHE, Mme Hélène BONNEMAIRE, M. Christophe BRUN, Mme Isabelle TRIVIS, M. Jean-Pierre THEROND, Mme Sandrine BESSE, M. Elva LAMENTA, Mme Cécile RAFFIER.

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :18.
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

La liste : **Cussac-sur-Loire pour les élections sénatoriales a obtenu 18 voix.**

Il est proclamé les résultats définitifs suivant :

5 sièges de délégués sont élus : M. Emmanuel ROCHE, Mme Hélène BONNEMAIRE, M. Christophe BRUN, Mme Isabelle TRIVIS, M Jean-Pierre THEROND.

3 sièges de suppléants sont élus : Mme Sandrine BESSE, M. Elva LAMENTA, Mme Cécile RAFFIER.

### **N°30-2023 : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête**

*Rapporteur : M. Rémi Barbe, Maire*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 avril 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au bourg de Cussac situé à proximité de la rue des Fresnes en vue de sa cession à l'indivision Blanc.

L'enquête publique s'est donc déroulée du vendredi 05 mai 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 22 mai 2023 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable puisque « sa cession n'entraînera aucune enclave des propriétés voisines » et a rappelé que ce chemin est toujours matérialisé sur le cadastre mais qu'il n'existe plus le terrain.

A l'unanimité, dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal validant les conclusions du commissaire enquêteur décide de désaffecter le chemin rural traversant la propriété de l'indivision Blanc, d'une contenance de 173m<sup>2</sup> en vue de sa cession ; de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 € symbolique avec dispense de paiement ; de désigner la société ACTIF pour établir l'acte administratif ; décide que les frais sont à la charge de l'acquéreur ; d'autoriser M. le Maire à authentifier et signer l'acte administratif et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, désigne Monsieur THEROND Jean Pierre, premier adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte au nom pour le compte de cette dernière.

### **N°31-2023 : Cession de terrains rue des Fresnes**

*Rapporteur : M. Rémi Barbe, Maire*

Monsieur le maire informe qu'en prévision de la future vente de la propriété appartenant à l'indivision Blanc ainsi que l'allotissement de deux parcelles, un document d'arpentage a été réalisé afin de délimiter les parcelles. Celui-ci fait apparaître que des travaux d'élargissement de la rue des Fresnes n'ont jamais été pris en compte sur le cadastre.

L'indivision Blanc est d'accord pour faire une cession gratuite à la commune d'une partie des parcelles B318, B322, B323 correspondant aujourd'hui à la voirie afin de régulariser la situation.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre en compte la situation réelle sur le terrain selon la division cadastrale annexée au dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la division cadastrale annexée au dossier ; approuve les cessions gratuites d'une partie des parcelles B318, 322 et 323 au profit de la commune ; désigne la SARL ACTIF pour assister le Maire dans la rédaction des Actes Administratifs et toutes les démarches administratives concernant la cession de ces parcelles ; désigne Jean-Pierre THEROND, adjoint délégué du Maire, pour signer l'acte pour le compte de la commune, et tous documents relatifs à ce dossier et autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Le Maire,

Rémi BARBE



Le secrétaire,

Jean-Pierre Théron